

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 9 décembre 2022**

N°31/Marchés publics

**Autorisation de signature - Marché de travaux pour la construction du complexe sportif  
Didier Vaillant**

Le vendredi 9 décembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 1 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA. M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA. M. Cémil YARAMIS par M. Maurice BONNARD, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absente excusée** : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

**Absent** :

M. le Maire rappelle que la Ville de Villiers-le-Bel a souhaité poursuivre le renouvellement urbain dans l'Est du quartier de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM), le quartier du Puits-La-Marlière (PLM) et celui du Village.

La construction du complexe sportif Didier Vaillant, dans le quartier du Puits-la-Marlière, s'inscrit dans ce projet de renouvellement urbain complexe et ambitieux.

Le gymnase Paul Langevin, dans le quartier du Puits-La-Marlière, est actuellement dans l'enceinte du groupe scolaire du même nom. Exigu, en mauvais état, il ne répond plus aux besoins des usagers et des services municipaux et à la demande croissante de mise à disposition de créneaux sportifs pour les scolaires (hausse des effectifs, extension du lycée Pierre Mendès-France etc.).

La Ville de Villiers-le-Bel souhaite donc construire un équipement sportif à la programmation ambitieuse, permettant de répondre aux besoins du quartier, et plus largement de la ville, en matière

d'offre d'activités sportives qui répondra aux besoins actuels et futurs des utilisateurs et gestionnaires. Il contribuera à améliorer l'animation et la qualité de vie dans le quartier du Puits-La-Marlière.

Pour cela, la Ville de Villiers-le-Bel a missionné, en 2017, le programmiste PROPOLIS pour réaliser le programme du complexe sportif Didier Vaillant.

Par délibération en date du 31 janvier 2020, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement FACE B – YLE - BOLLINGER GROHMANN – GINKO ET ASSOCIES – ECALLARD – NOBATEK - ITAC – QUALIVIA INGENIERIE – SLAP PAYSAGE, désigné comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre suite à l'avis favorable du jury de concours du 9 janvier 2020.

Après concertation avec des associations sportives, des habitants du Puits-La-Marlière et les services de la Ville, la programmation définitive du complexe sportif Didier Vaillant a été définie comme suit :

- Espaces sportifs (grande salle, tribunes, deuxième salle, salle de combat pied/poing, espace de préparation physique (2198 m2),
- Vestiaires / sanitaires (251 m2),
- Espaces d'accueil/convivialité/administration (283 m2),
- Locaux annexes et techniques (70 m2).
- Espaces extérieurs non clôturés (aires de détente et de pratiques sportives, 8 000 m2).

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Ville a validé le PRO/DCE du marché de travaux pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant pour un montant estimé à 7 174 980,92 € HT (indice BT01, juin 2022).

M. le Maire indique que la consultation du marché de travaux pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant a été lancée le 11 juillet 2022 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application de l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP).

M. le Maire indique que la date limite de remise des plis a été fixée au 14 octobre 2022 à 12h00.

M. le Maire indique que les prestations objet du marché de travaux pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant sont réparties en 13 lots désignés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
<b>1</b>	STRUCTURE – GROS ŒUVRE – MACONNERIE
<b>2</b>	CHARPENTE BOIS
<b>3</b>	COUVERTURE – ETANCHEITE - BARDAGE
<b>4</b>	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
<b>5</b>	MENUISERIES INTERIEURES
<b>6</b>	CVC - PLOMBERIE
<b>7</b>	ELECTRICITE
<b>8</b>	CLOISONS - PLAFONDS
<b>9</b>	CARRELAGE – FAÏENCE – SOLS SOUPLES - PEINTURES
<b>10</b>	SOLS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS
<b>11</b>	ASCENSEUR
<b>12</b>	VRD
<b>13</b>	PAYSAGE

M. le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 22 novembre 2022 a analysé les plis reçus (39 candidatures déposées par voie dématérialisée). Suite à cette commission, il est proposé :

<i>Lot Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
Lot n° 1 / STRUCTURE – GROS ŒUVRE – MACONNERIE	SNRB 23 Rue du Plessis – 95120 ERMONT	2 300 000,00 € HT 2 760 000,00 € TTC
Lot n° 2/ CHARPENTE BOIS	La CAO du 22 novembre dernier a classé la société SAS BELLIARD (ZI route de Fougères – BP 32 – 53 120 Gorrion) première et l'a désigné attributaire pressentie . Toutefois, à l'occasion de la vérification des pièces administratives de la société, celle-ci a déclaré être en situation de redressement judiciaire. De plus, elle n'a pas produit de preuve attestant d'une habilitation à poursuivre son activité sur toute la durée du marché et a déclaré ne pas disposer de plan de redressement. Par conséquent, l'offre classée immédiatement après devient l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre de l'entreprise GOUDALLE CHARPENTE ci-dessous	
	GOUDALLE CHARPENTE 50 route Principale 62650 PREURES	894 155,37 € HT. 1 072 986,44 € TTC
Lot n° 3/ COUVERTURE – ETANCHEITE - BARDAGE	SARMATES 5 Rue Nicéphore Niépce ZI Sud - 91420 Morangis	698 026,78 € HT 837 632,14 € TTC
Lot n° 4/ MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	ALPROFER SAS 30 Rue de Saint-Denis de Gastines - 53500 Ernée	934 395,94 € HT 1 132 075,13 € TTC
Lot n° 5/ MENUISERIES INTERIEURES	EPRIM P.A du Bel Air 13 Avenue Joseph Paxton 77164 Ferrières-en-Brie	599 406,07 € HT 719 287,29 € TTC
Lot n° 6/ CVC - PLOMBERIE	INGETHERMIQUE 7 rue Boris Vian – 95310 Saint Ouen l'Aumone	748 513,32 € HT 898 215,98 € TTC
Lot n° 7/ ELECTRICITE	GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE 43 rue Auguste Renoir – 95370 Montigny-lès-Cormeilles	327 901,22 € HT 393 481,46 € TTC
Lot n° 8/ CLOISONS - PLAFONDS	BATIMEAUX 7 rue des clos – 77100 Meaux	72 314,73 € HT 86 777,68 € TTC
Lot n° 9/ CARRELAGE – FAÏENCE – SOLS SOUPLES - PEINTURES	DOUMER SOLS 20 bis Avenue des Aulnes – 78250 Meulan-en-Yvelines	156 230,06 € HT 187 476,07 € TTC
Lot n° 10/ SOLS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	L'attribution de ce lot nécessite une nouvelle réunion de la CAO.	
Lot n° 11/ASCENSEUR	ORONA	25 600 € HT

<i>Lot Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
	9 Rue des Amériques - 94370 Sucy-En-Brie	30 720 € TTC
Lot n° 12/VRD	COLAS France 2 impasse des Petits Marais – 92230 Gennevilliers	749 892,39 € HT 899 870,87 € TTC
Lot n° 13/PAYSAGE	L'attribution de ce lot nécessite une nouvelle réunion de la CAO.	

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les vérifications de pièces administratives ont été menées pour l'entreprise GOUDALLE CHARPENTE (lot n° 2 « CHARPENTE BOIS »).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant pour les lots et entreprises exposés ci-dessous.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 19 juillet 2019,

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2022 qui approuve la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la commune du Quartier prioritaire de la Ville (QPV) Village-Derrière les Murs et Puits-La-Marlière,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 novembre 2022,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant de la manière suivante :

<i>Lot Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
Lot n° 1 / STRUCTURE – GROS ŒUVRE – MACONNERIE	SNRB 23 Rue du Plessis – 95120 ERMONT	2 300 000,00 € HT 2 760 000,00 € TTC
Lot n° 2/ CHARPENTE BOIS	GOUDALLE CHARPENTE 50 route Principale 62650 PREURES	894 155,37 € HT. 1 072 986,44 € TTC
Lot n° 3/ COUVERTURE – ETANCHEITE - BARDAGE	SARMATES 5 Rue Nicéphore Niépce ZI Sud - 91420 Morangis	698 026,78 € HT 837 632,14 € TTC
Lot n° 4/ MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	ALPROFER SAS 30 Rue de Saint-Denis de Gastines - 53500 Ernée	934 395,94 € HT 1 132 075,13 € TTC
Lot n° 5/ MENUISERIES INTERIEURES	EPRIM P.A du Bel Air 13 Avenue Joseph Paxton 77164 Ferrières-en-Brie	599 406,07 € HT 719 287,29 € TTC

<i>Lot Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
Lot n° 6/ CVC - PLOMBERIE	INGETHERMIQUE 7 rue Boris Vian – 95310 Saint Ouen l'Aumone	748 513,32 € HT 898 215,98 € TTC
Lot n° 7/ ELECTRICITE	GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE 43 rue Auguste Renoir – 95370 Montigny-lès-Cormeilles	327 901,22 € HT 393 481,46 € TTC
Lot n° 8/ CLOISONS - PLAFONDS	BATIMEAUX 7 rue des clos – 77100 Meaux	72 314,73 € HT 86 777,68 € TTC
Lot n° 9/ CARRELAGE – FAÏENCE – SOLS SOUPLES - PEINTURES	DOUMER SOLS 20 bis Avenue des Aulnes – 78250 Meulan-en-Yvelines	156 230,06 € HT 187 476,07 € TTC
Lot n° 11/ASCENSEUR	ORONA 9 Rue des Amériques - 94370 Sucy-En-Brie	25 600 € HT 30 720 € TTC
Lot n° 12/VRD	COLAS France 2 impasse des Petits Marais – 92230 Gennevilliers	749 892,39 € HT 899 870,87 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :

**19 DEC. 2022**

Transmission en Sous-préfecture le :

**19 DEC. 2022**